



France
médias
monde

COMITÉ RELATIF A L'HONNÊTÉTÉ, À
L'INDÉPENDANCE ET AU PLURALISME DE
L'INFORMATION ET DES PROGRAMMES

BILAN DE L'ANNÉE 2021

Établi le 25 février 2022

Le 24 juin 2020, le Conseil d'administration de France Médias Monde a approuvé la nouvelle composition du Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes, créé en application de la loi du 14 novembre 2016, visant à renforcer la liberté, l'indépendance et le pluralisme des médias.

Cinq membres ont été nommés pour trois ans, soit jusqu'au 24 juin 2023 :

- **Madame Soumia Belaïdi-Malinbaum** (reconduction de son mandat) ;
- **Monsieur Hervé Brusini** (élu président) ;
- **Madame Martine Laroche-Joubert** ;
- **Monsieur Alain Mabanckou** (reconduction de son mandat) ;
- **Monsieur Alain Rodier**.

Le Comité relatif à l'honnêteté, à l'indépendance et au pluralisme de l'information et des programmes devant réunir *une fois au moins par semestre civil*, plus d'une dizaine de réunions ont déjà eu lieu depuis sa création à France Médias Monde le 25-04-2017, dont trois au cours de l'année 2021 :

- Le **19-03-2021** - Rédaction du Bilan annuel 2020
- Le **28-06-2021** - Réunion informative, ayant pour but d'échanger avec la Présidente-Directrice Générale, les Directrices des chaînes et le Médiateur.
- Le **17-12-2021** - Réunion semestrielle obligatoire

1- SAISINE OU CONSULTATION – ANNÉE 2021

Chargé de contribuer au respect des principes d'honnêteté, d'indépendance et de pluralisme des médias, le Comité peut se saisir ou être consulté à tout moment par les organes dirigeants de la personne morale, par le médiateur lorsqu'il existe ou par toute personne. Il informe le Conseil supérieur de l'audiovisuel de tout fait susceptible de contrevenir à ces principes.

Le bilan annuel doit mentionner le nombre de demandes traitées au cours de l'année et le nombre de dossiers transmis au Conseil supérieur de l'audiovisuel et au conseil d'administration de la société.

En 2021, **aucune saisine ou consultation** n'a été faite.

Aucun dossier n'a été transmis au Conseil Supérieur de l'audiovisuel ou au Conseil d'administration de France Médias Monde.

2- ÉTAT DES MOYENS MIS À DISPOSITION DU COMITÉ

Ce bilan doit également dresser un état des moyens mis à la disposition du comité.

Un salarié a été désigné par l'entreprise pour assister le Comité dans son fonctionnement administratif et technique ainsi que dans la mise en place de procédures pour assurer l'organisation concrète et la fluidité de ses travaux.

3- BILAN QUANT AUX DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Ce bilan doit enfin exposer les difficultés de toute nature auxquelles le Comité estime être confronté dans l'exercice de ses missions.

4- COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CHIPIP

« Sachez que c'est un honneur pour nous de faire partie de ce groupe dont les membres sont, dans leur activité professionnelle, entièrement indépendants de FMM, et cela conformément aux dispositions légales.

La diversité des points de vue offerte par cette composition du CHIPIP (entreprise, création, journalisme), constitue pour nous une évidente source d'inspiration pour la prise en compte des problématiques toujours complexes « de l'honnêteté, de l'indépendance, et du pluralisme de l'information et des programmes ».

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre les représentants de la direction et le CHIPIP, de façon à nous faire mieux comprendre et mesurer la spécificité du travail des antennes qui composent l'offre éditoriale de FMM. Nous avons pu apprécier le défi que représente au quotidien la production d'une information mondiale, en temps réel. Une prouesse à nos yeux face aux concurrents que constituent peu ou prou la BBC ou RT pour évoquer un autre aspect de la géopolitique des médias. Dans cet univers de confrontation des offres d'information, le soin apporté aux mots comme aux images est évidemment une priorité. Les membres de FMM dont c'est la mission quotidienne en sont convaincus. Afin de faciliter cette lourde tâche, les textes de toute nature visant à dresser des cadres professionnels de traitement de l'information dans un but éthique et déontologique et sur tous supports, constituent une aide, un appui face à une exigence de présence éditoriale toujours plus rapide, toujours plus périlleuse. « Honnêteté, indépendance et pluralisme », n'entravent pas, ils distinguent, ils permettent.

Ainsi nos prédécesseurs ont heureusement accompagné la rédaction d'une charte déontologique de FMM. Remarquable travail de clarification professionnelle qui à l'époque a été salué par l'approbation de tous les acteurs qui contribuent à la vie éditoriale de FMM, syndicats, SDJ et direction. Mais, on le sait, chaque jour apporte de nouvelles questions, des cas de figure inédits, voire des tensions parfois exacerbées. A fortiori, dans l'univers que nous connaissons aujourd'hui. Tous les grands médias vivent de tels épisodes, en particulier depuis l'avènement d'un espace d'offre d'informations parallèle aux antennes classiques, à savoir les réseaux sociaux. Le CHIPIP n'a d'autres ambitions que de contribuer à apporter des conseils d'expérience de ses membres, des éléments d'appréciation, de réflexion, voire à attirer l'attention sur ce qui pourrait s'avérer être des périls nouveaux. Nous avons tous et toutes en partage ce même souci d'une intelligence déontologique requise pour les membres du service public de l'audiovisuel qui plus que jamais, se doit de demeurer un pôle de référence. »

Ce bilan sera publié sur le site Internet de France Médias Monde avant le 31 mars 2022.